

**MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTEE PAR ORDINATEUR (GMAO)
ET DE LA GESTION DES STOCKS – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE
DE L'OUTIL DE GMAO ET DE GESTION DES STOCKS : AUTORISATION DONNEE AU DIRECTEUR
GENERAL DE LA REGIE EAU DE PARIS DE SIGNER LES MARCHES N°15S0069 ET N°17S0094**

Délibération 2018-032A

Délibération 2018-032B

Exposé

Le projet « optimisation et harmonisation de la maintenance et de la gestion des stocks » s'inscrit dans l'axe 2 du projet d'entreprise EDP+5, « une entreprise publique intégrée et performante ».

La maintenance constitue, avec la politique d'exploitation et la politique d'investissement, l'un des piliers majeurs de la stratégie industrielle de l'entreprise publique. La maintenance permet en effet d'augmenter la durée de vie des matériels, de diminuer les risques de défaillance du service et d'incidents et de limiter les temps d'arrêt en cas de révision ou de panne. Elle contribue ainsi directement à l'amélioration des performances industrielles et économiques de l'entreprise, ainsi qu'aux conditions de travail des équipes.

La Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur [GMAO] est une application informatique qui permet l'organisation de l'activité de maintenance et la planification de l'exécution des maintenances préventives et correctives dans la meilleure économie de moyens (pièces de rechange, consommables, main d'œuvre, etc.).

Les activités maintenance et gestion des stocks à Eau de Paris impliquent un tiers des effectifs issus de la quasi-totalité des directions et représentent un budget annuel d'environ 30 M€. Le diagnostic mené en 2016 sur l'organisation de la maintenance à Eau de Paris a montré le bon niveau d'exécution des tâches de maintenance qui permet une disponibilité des équipements très élevée et a permis de dégager un certain nombre de pistes d'amélioration pour en améliorer l'efficacité.

Les marges de progrès portent en particulier sur l'harmonisation des méthodes et des procédures sur l'ensemble de l'entreprise, l'application informatique de GMAO (GMeau) actuellement en utilisation, développée en interne au début des années 2000 et déclinée en différentes versions sur les différents sites, rendant difficile le partage des données, le reporting de l'activité et l'harmonisation des pratiques.

Un projet d'harmonisation et d'optimisation de la maintenance à Eau de Paris lancé en juillet 2016 pour répondre à ces enjeux a montré que l'atteinte de ces objectifs était conditionnée notamment par le déploiement d'un nouvel outil de GMAO permettant le développement de nouvelles fonctionnalités, le renforcement de la planification de l'activité et la mise à disposition aux équipes de l'ensemble des informations en mobilité avec des outils adaptés.

IRIS (nom donné à cet outil informatique par ses futurs utilisateurs) remplacera ainsi 7 applications existantes et sera utilisée par près de 350 agents. Cette application sera par ailleurs mieux intégrée dans le système d'information de la régie et permettra la mise en place de passerelles avec d'autres applications.

Afin de développer, paramétrer et déployer ce nouvel outil informatique, et accompagner les équipes dans cette démarche de changement, deux marchés ont été mis en consultation selon une procédure d'appel d'offres négociée :

- Le premier, n°15S0069, porte sur la mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et la gestion des stocks ;
- Le second, n°117S0094, porte sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'optimisation de la maintenance et la mise en place d'une GMAO.

Marché 15S0069 - Mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks

Le marché a été estimé à 3 885 000 € HT dont 904 000 € pour la phase projet (conception et mise en place) et 2 984 600 € pour la phase service continu (maintenance dans le cadre l'utilisation du logiciel en production). Sa durée, de 60 mois, part à compter de sa notification. Il pourra être reconduit de manière tacite 3 fois pour une période de 12 mois chacune, soit une durée maximale de 8 ans. Il est organisé en 2 étapes d'exécution décomposées comme suit :

- *Etape 1 de « projet » comprenant* : la conception, l'intégration, la mise en production, les licences du ou des progiciels métiers du système d'information et de ses éventuelles extensions ;
- *Etape 2 de « service continu » comprenant* : la prestation de support applicatif, la maintenance corrective, la maintenance évolutive, la maintenance des licences du ou des progiciels métiers, l'hébergement et l'exploitation de l'outil de GMAO et la mise en œuvre de la réversibilité ou de transférabilité de la prestation ainsi que les unités d'œuvre.

Cinq candidats ont été retenus à l'issue de la phase d'appel à candidatures et trois d'entre eux ont remis une offre. Les négociations se sont déroulées sous la forme de 2 ateliers portant l'un sur les fonctionnalités de l'application, l'autre sur le prix et le service informatique (phases projet et service continu).

A l'issue de la phase de négociation, les trois candidats en lice ont remis une seconde offre.

La commission d'appel d'offres du 24 avril 2018 a proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise CARL International pour un montant de 1 970 960 € HT.

Marché 117S0094 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil de GMAO et de gestion des stocks

Les prestations attendues comprennent notamment l'assistance au pilotage et à la coordination du projet, l'accompagnement au changement (350 agents), l'ingénierie de formation autour de l'outil et des nouveaux processus, l'assistance au chef de projet système d'information (pilotage et coordination en phase conception, recettes et déploiement) et l'assistance en phase de déploiement de l'outil.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum de 200 000 € HT et un montant maximum de 800 000 € HT. Sa durée, de 48 mois, part à compter de sa notification. L'accord-cadre n'est pas reconductible.

Cinq candidats ont été retenus à l'issue de la phase d'appel à candidatures et quatre d'entre eux ont remis une offre. Les négociations se sont notamment déroulées par l'intermédiaire d'un atelier de négociation.

A l'issue de la négociation les cinq candidats ont remis une seconde offre.

La commission d'appel d'offres du 24 avril 2018 a décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise SECTOR pour un montant de 357 300 € HT.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **d'approuver la passation du marché n°15S0069 - Mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks ;**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer le marché n°15S0069 - Mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks avec l'entreprise CARL International ;**
- **d'approuver la passation du Marché 117S0094 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil de GMAO et de gestion des stocks ;**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer le Marché 117S0094 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil de GMAO et de gestion des stocks avec l'entreprise SECTOR.**

Délibération 2018-032A

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^{ème} et 16^{ème} alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité

à la majorité

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} :

Le Conseil d'administration approuve la passation du marché n°15S0069 relatif à la mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks.

ARTICLE 2 :

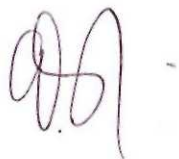
Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer le marché n°15S0069 relatif à la mise en place des outils de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) et de la gestion des stocks avec l'entreprise CARL INTERNATIONAL.

ARTICLE 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : 25 MAI 2018

Affiché au siège de la régie le : 28 MAI 2018

Transmis au représentant de l'Etat le : 28 MAI 2018

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : 28 MAI 2018

Le Directeur Général

Benjamin GESTIN

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

Délibération 2018-032B

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^{ème} et 16^{ème} alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2017-020 du 3 février 2017,

Sur l'exposé de la Présidente, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} :

Le Conseil d'administration approuve la passation du marché n°17S0094 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil GMAO et de gestion des stocks.

Article 2 :

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer le marché n°17S0094 relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de l'outil GMAO et de gestion des stocks avec l'entreprise SECTOR.

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2018 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Madame la Présidente du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris
Célia Blauel



Délibération du Conseil d'administration du : 25 MAI 2018

Affiché au siège de la régie le : 28 MAI 2018

Transmis au représentant de l'Etat le : 28 MAI 2018

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le : 28 MAI 2018

Le Directeur Général



Benjamin GESTIN

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.

